

Fiche n°14

PÊCHE

Liste des espèces d'intérêt communautaire ciblées

1092 Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)

1163 Chabot (*Cottus gobio*)

1355 Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Le signataire s'engage à :

- Détenir un instrument de mesure précis
- Relâcher immédiatement toute prise non destinée à la consommation
- Ne pas empoissonner les cours d'eau
- Ne pas pratiquer de lâcher d'espèces potentiellement envahissantes (annexe 3)
- Informer la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou du bon état des milieux
- Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement piscicole et tenir compte de ses prescriptions